

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024 A 20 H 15

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18 – Quorum : 10

Membres présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Isabelle GAINET, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Anne HENRY, excusée, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE ; M. Patrice PRETOT, excusé, pouvoir à M. Christophe FAIVRE-PIERRET ; Mme Christina MARCHAND, excusée, pouvoir à Mme Laurence JACQUIER ; Mme Corinne BERTRAND, excusée, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT.

Membres absents :

Président de la séance : M. Maxime GROSHENRY

Secrétaire : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme M. Christophe FAIVRE-PIERRET pour remplir les fonctions de secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Décisions du Maire : Compte-rendu des décisions prises
- 2) Approbation Comptes de Gestion 2023 – Budgets :
 - Commune - Assainissement - Bois
 - Lotissement Sous Charmont - Lotissement La Louvière
- 3) Approbation Comptes Administratifs 2023 – Budgets :
 - Commune - Assainissement - Bois
 - Lotissement Sous Charmont - Lotissement La Louvière
- 4) Affectation du résultat – Budgets :
 - Commune - Assainissement - Bois
 - Lotissement Sous Charmont - Lotissement La Louvière
- 5) Vote des taxes 2024
- 6) Trésorerie Provisions pour risques et admission en non-valeur – Budgets :
 - Commune - Assainissement
- 7) Vote Budgets Primitifs 2024 -Budgets :
 - Commune - Assainissement - Bois
 - Lotissement Sous Charmont - Lotissement La Louvière
- 8) Jury d'assises
- 9) CCLL – Schéma de mutualisation
- 10) Bonnefoy ICPE – Enquête publique – Renouvellement et approfondissement carrière Les Monts Ronds
- 11) Questions diverses

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 mars 2024 est approuvé à la majorité

Le Maire propose de rattacher les points suivants à l'ordre du jour :

- **Z.A.E.I.R. (Zone d'Activité Economique d'Intérêt Régional)**
- **Elections Européennes**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'inscrire ces points à l'ordre du jour.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal : aucune décision n'a été prise depuis la dernière réunion de Conseil Municipal.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023

Le Maire soumet au Conseil Municipal les Comptes de Gestion 2023 du Receveur Municipal pour :

- le budget communal
- le budget assainissement – M49
- le budget bois
- le budget lotissement Sous Charmont
- le budget lotissement La Louvière

Ces Comptes de Gestion étant conformes aux Comptes Administratifs 2023 pour ces 5 budgets, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote ces Comptes de Gestion 2023.

APPROBATIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET COMMUNE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a confié à M. Christophe FAIVRE-PIERRET, 2^{ème} Adjoint, le soin de présenter le Compte Administratif 2023 – budget communal.

Le 2^{ème} Adjoint présente le Compte Administratif 2023, à savoir :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	992 336.18 €
Recettes :	2 015 213.41 €
Soit un excédent de :	1 022 877.23 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	803 223.73 €
Recettes :	440 435.93 €
Soit un déficit de :	362 787.80 €

Le Maire s'étant retiré des débats, le Compte Administratif 2023 – budget communal – est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

APPROBATIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ASSINISSEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a confié à M. Christophe FAIVRE-PIERRET, 2^{ème} Adjoint, le soin de présenter le Compte Administratif 2023 – budget assainissement.

Le 2^{ème} Adjoint présente le Compte Administratif 2023, à savoir :

Section d'Exploitation :

Dépenses :	256 236.03 €
Recettes :	421 815.17 €
Soit un excédent de :	165 579.14 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	79 812.84 €
Recettes :	78 085.86 €
Soit un déficit de :	1 726.98 €

Le Maire s'étant retiré des débats, le Compte Administratif 2023 – budget assainissement – est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

APPROBATIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET BOIS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a confié à M. Christophe FAIVRE-PIERRET, 2^{ème} Adjoint, le soin de présenter le Compte Administratif 2023 – budget bois.

Le 2^{ème} Adjoint présente le Compte Administratif 2023, à savoir :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	133 356.31 €
Recettes :	233 059.99 €
Soit un excédent de :	99 703.68 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	27 509.42 €
Recettes :	11 026.40 €
Soit un déficit de :	16 483.02 €

Le Maire s'étant retiré des débats, le Compte Administratif 2023 – budget bois – est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

APPROBATIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET LOTISSEMENT LA LOUVIERE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a confié à M. Christophe FAIVRE-PIERRET, 2^{ème} Adjoint, le soin de présenter le Compte Administratif 2023 – budget Lotissement La Louvière.

Le 3^{ème} Adjoint présente le Compte Administratif 2023, à savoir :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	0.00 €
Soit un résultat de :	0.00 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	0.00 €
Soit un résultat de :	0.00 €

Le Maire s'étant retiré des débats, le Compte Administratif 2023 – budget Lotissement La Louvière – est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

APPROBATIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET LOTISSEMENT SOUS CHARMONT

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a confié à M. Christophe FAIVRE-PIERRET, 2^{ème} Adjoint, le soin de présenter le Compte Administratif 2023 – budget Lotissement Sous Charmont.

Le 2^{ème} Adjoint présente le Compte Administratif 2023, à savoir :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	0.00 €
Soit un résultat de :	0.00 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	0.00 €
Soit un résultat de :	0.00 €

Le Maire s'étant retiré des débats, le Compte Administratif 2023 – budget Lotissement Sous Charmont – est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNE

Après l'approbation du Compte Administratif 2023 par le Conseil Municipal, le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation des résultats sur le Budget Primitif 2024 – budget communal - de la façon suivante :

- ✓ Compte 002 (R.F.) : 660 089.43 €
- ✓ Compte 001 (D.I.) : 362 787.80 €
- ✓ Compte 1068 (R.I.) : 362 787.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ASSAINISSEMENT
--

Après l'approbation du Compte Administratif 2023 par le Conseil Municipal, le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation des résultats sur le Budget Primitif 2024 – budget assainissement - de la façon suivante :

- ✓ Compte 002 (R.F.) : 163 852.16 €
- ✓ Compte 001 (D.I.) : 1 726.98 €
- ✓ Compte 1068 (R.I.) : 1 726.98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET BOIS

Après l'approbation du Compte Administratif 2023 par le Conseil Municipal, le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation des résultats sur le Budget Primitif 2024 – budget assainissement - de la façon suivante :

- ✓ Compte 002 (R.F.) : 83 220.66 €
- ✓ Compte 001 (D.I.) : 16 483.02 €
- ✓ Compte 1068 (R.I.) : 16 483.02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

VOTE DES TAXES 2024 (IMPOTS DIRECTS LOCAUX)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Compte-tenu des travaux d'investissement engagés par la commune, le Maire propose une augmentation des taux de 3 % pour la réalisation des objectifs et des actions, ce qui représente une recette supplémentaire de 11 440 €.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.36 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24.40 %
- Taxe d'habitation : 18.88 %

CHARGE Monsieur le Maire :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux,
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

TRESORERIE : PROVISIONS POUR RISQUES

Toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner en présence de 3 risques principaux (art. R 2321-2 du CGCT) :

- La provision pour contentieux: « dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. »

- La provision dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code du commerce : s'appliquent aux garanties d'emprunts, aux prêts et créances, avances de trésorerie ou participations en capital à un organisme faisant l'objet d'une telle procédure.

- La Provision pour recouvrement des restes sur comptes de tiers : une telle provision intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable publique, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis. La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente et dans le respect du principe de prudence énoncé dans l'instruction M14, la commune peut également décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain, apprécié lors de l'élaboration budgétaire. Le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

➤ **Budget communal**

Vu la proposition d'inscrire au budget primitif 2024 - budget communal – les provisions pour risques ci-dessous :

Au compte 681 (Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant) : 10 000 €

La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances.

La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par la commune au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Pour 2024, le risque est estimé à environ 10 000 €.

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu les articles L 2321-2 et L 2321-3 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2024 – budget communal – les provisions semi-budgétaires telles que détaillées ci-dessous :

- Compte 681 (Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant) : 10 000 €

➤ **Budget Assainissement**

Vu la proposition d'inscrire au budget primitif 2024 - budget assainissement – M49 - les provisions pour risques ci-dessous :

Au compte 6817 (Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant) : 3 000 €

La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances.

La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par la commune au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Pour 2024, le risque est estimé à environ 3 000 €.

Vu l'instruction budgétaire M49,

Vu les articles L 2321-2 et L 2321-3 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2024 – budget assainissement – M49 - les provisions semi-budgétaires telles que détaillées ci-dessous :

- Compte 6817 (Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant) : 3 000 €

TRESORERIE : ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET COMMUNAL


Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 22 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivant liste jointe en annexe
- DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 3 345.28 euros.
- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice (budget communal) en cours de la commune

SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'ORNANS
7 RUE EDOUARD BASTIDE

25290 ORNANS
Tél : 03 81 62 20 97
Courriel : t025016@dgfip.finances.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
Reçu en préfecture le 02/04/2024
Publié le 
ID : 025-200082758-20240328-2024_03_24-DE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **17600 - TARCENAY-FOUCHERANS**

Numéro de la liste **6690540131**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A ORNANS, le 22 mars 2024
Le Comptable Public

AUDE TOFFEL


Aude TOFFEL
Comptable SGC Ornans

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis	
6541	3 345,28 €		Créances admises en non valeur
6542	0,00 €		Créances éteintes
Total	3 345,28 €		

A Le
(Date, cochet et signature de l'ordonnateur.)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

TRESORERIE : ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET ASSAINISSEMENT

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 22 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivant liste jointe en annexe
- DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 4 990.06 euros.

- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice (budget assainissement) en cours de la commune

Direction Générale des Finances Publiques

Exercice 2024

SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'ORNANS
7 RUE EDOUARD BASTIDE

25290 ORNANS
Tél : 03 81 62 20 97
Courriel : t025016@dgfip.finances.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
Reçu en préfecture le 02/04/2024
Publié le 
ID : 025-200082758-20240328-2024_03_25-DE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **17614 - ASSAINIST TARCENAY-FOUCHERANS**

Numéro de la liste **3581620531**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A ORNANS, le 22 mars 2024
Le Comptable Public



AUDE TOFFEL

Aude TOFFEL
Comptable SGC Ornans

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis	
6541	4 990,06 €		Créances admises en non vale
6542	0,00 €		Créances éteintes
Total	4 990,06 €		

A _____ Le _____
(Date, cochet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET COMMUNE

Le Maire présente la totalité des comptes en fonctionnement et en investissement et soumet au Conseil Municipal le vote du Budget Primitif 2024 – budget communal – qui présente la vue générale suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
11	Charges à caractère général	231 800.00
12	Charges de personnel	220 000,00
14	Atténuations de produits	25 289,00
023	Virement à la section d'investissement	412 352.78
042	Opération d'ordre	45 647.22
65	Autres charges de gestion courante	508 445.28
66	Charges financières	10 000.00
67	Charges exceptionnelles	5 000.00
68	Dotations aux provisions	10 000,00
	TOTAL	1 468 534.28

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
002	Excédent année antérieure	660 089.43
013	Atténuation de charges	10 000.00
70	Produits des services	27 000,00
73	Impôts et taxes	93 900.00
731	Fiscalité locale	544 000.00
74	Dotations et participations	326 000.00
75	Autres produits de gestion courante	121 000.00
77	Produits exceptionnels	0.00
78	Reprises sur provisions	2 049.85
	TOTAL	1 784 038.88

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
001	Solde d'exécution	362 787.80
16	Remboursement d'emprunts	126 500.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00
21	Immobilisations corporelles	694 500.00
23	Immobilisations en cours	0.00
27	Autres immobilisations financières	53 000.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
	TOTAL	1 266 787.80

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
021	Virement de la section fonctionnement	412 352.78
001	Solde d'exécution	0.00
040	Opérations d'ordre entre sections	45 647.22
1068	Dotations fonds divers	362 787.80
10	Dotations fonds divers (hors 1068)	117 000.00
13	Subventions d'investissement	329 000.00
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
	TOTAL	1 266 787.80

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif – budget communal – pour l'année 2024 à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire présente la totalité des comptes en fonctionnement et en investissement et soumet au Conseil Municipal le vote du Budget Primitif 2024 – budget assainissement – M49 qui présente la vue générale suivante :

SECTION D'EXPLOITATION

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
11	Charges à caractère général	55 000,00
12	Charges de personnel	15 000,00
14	Atténuations de produits	0,00
023	Virement à la section d'investissement	57 716.30
042	Opération d'ordre	63 419.15
65	Autres charges de gestion courante	24 990.06
66	Charges financières	10 000.00
67	Charges exceptionnelles	60 000.00
68	Dotations aux amortissements	3 000.00
	TOTAL	289 125.51

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
002	Excédent année antérieure	163 852.16
70	Produits des services	95 000.00
73	Impôts et taxes	0.00
74	Dotations et participations	3 500.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00
042	Opérations d'ordre	26 135.45
78	Reprises sur amort, dépréciations, provisions	2 994.02
	TOTAL	291 481.63

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
001	Solde d'exécution	1 726.98
16	Remboursement d'emprunts	35 000.00
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00
21	Immobilisations corporelles	40 000.00
23	Immobilisations en cours	0.00
020	Dépenses imprévues (Invest)	0.00
040	Opérations d'ordre	26 135.45
	TOTAL	122 862.43

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
021	Virement de la section fonctionnement	57 716.30
001	Solde d'exécution	0.00
040	Opérations d'ordre entre sections	63 419.15
1068	Dotations fonds divers	0.00
10	Dotations fonds divers (hors 1068)	1 726.98
13	Subventions d'investissement	0.00
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
	TOTAL	122 862.43

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif – budget assainissement – M49 pour l'année 2024 à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET BOIS

Le Maire présente la totalité des comptes en fonctionnement et en investissement et soumet au Conseil Municipal le vote du Budget Primitif 2024 – budget bois qui présente la vue générale suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
11	Charges à caractère général	89 500.00
12	Charges de personnel	0,00
14	Atténuations de produits	0,00
023	Virement à la section d'investissement	15 000.00
042	Opération d'ordre	0.00
65	Autres charges de gestion courante	30 000.00
66	Charges financières	500.00
67	Charges exceptionnelles	0,00
	TOTAL	135 000.00

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
002	Excédent année antérieure	83 220.66
013	Atténuation de charges	0.00
70	Produits des services	78 000.00
73	Impôts et taxes	0.00
74	Dotations et participations	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00
	TOTAL	161 220.66

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
001	Solde d'exécution	16 483.02
16	Remboursement d'emprunts	4 000.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00
21	Immobilisations corporelles	15 000.00
23	Immobilisations en cours	0.00
020	Dépenses imprévues (Invest)	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
	TOTAL	35 483.02

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
021	Virement de la section fonctionnement	15 000.00
001	Solde d'exécution	0.00
040	Opérations d'ordre entre sections	0.00
1068	Dotations fonds divers	16 483.02
10	Dotations fonds divers (hors 1068)	0.00
13	Subventions d'investissement	4 000.00
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
	TOTAL	35 483.02

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif – budget bois pour l'année 2024 à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET LOTISSEMENT LA LOUVIERE

Le Maire présente la totalité des comptes en fonctionnement et en investissement et soumet au Conseil Municipal le vote du Budget Primitif 2024 – budget lotissement La Louvière qui présente la vue générale suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
11	Charges à caractère général	27 000,00
12	Charges de personnel	0,00
14	Atténuations de produits	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opération d'ordre	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
	TOTAL	27 000,00

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
002	Excédent année antérieure	0,00
013	Atténuation de charges	0,00
042	Opérations d'ordre	27 000,00
70	Produits des services	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
	TOTAL	27 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
001	Solde d'exécution	0,00
16	Remboursement d'emprunts	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
020	Dépenses imprévues (Invest)	0,00
040	Opérations d'ordre	27 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	TOTAL	27 000,00

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
021	Virement de la section fonctionnement	0,00
001	Solde d'exécution	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00
1068	Dotations fonds divers	0,00
10	Dotations fonds divers (hors 1068)	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés (hors 165)	27 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	TOTAL	27 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif – budget lotissement La Louvière pour l'année 2024 à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET LOTISSEMENT SOUS CHARMONT

Le Maire présente la totalité des comptes en fonctionnement et en investissement et soumet au Conseil Municipal le vote du Budget Primitif 2024 – budget Lotissement Sous Charmont qui présente la vue générale suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
11	Charges à caractère général	25 300,00
12	Charges de personnel	0,00
14	Atténuations de produits	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opération d'ordre	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
	TOTAL	25 300,00

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
002	Excédent année antérieure	0,00
013	Atténuation de charges	0,00
042	Opérations d'ordre	25 300,00
70	Produits des services	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
	TOTAL	25 300,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
001	Solde d'exécution	0,00
010	Stocks	0,00
16	Remboursement d'emprunts	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
020	Dépenses imprévues (Invest)	0,00
040	Opérations d'ordre	25 300,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	TOTAL	25 300,00

B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
021	Virement de la section fonctionnement	0.00
001	Solde d'exécution	0.00
040	Opérations d'ordre entre sections	0.00
1068	Dotations fonds divers	0.00
10	Dotations fonds divers (hors 1068)	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00
16	Emprunts et dettes assimilés (hors 165)	25 300.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
	TOTAL	25 300.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif – budget Lotissement Sous Charmont pour l'année 2024 à l'unanimité.

JURY D'ASSISES

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'administration juridique demande aux communes de leur fournir 3 noms d'habitants inscrits sur les listes électorales, qui seront susceptibles d'être appelés pour devenir membre d'un jury d'assise.

Au prorata du nombre d'habitants de nos deux villages, il est décidé de tirer au sort 1 nom sur la liste de Foucherans et 2 noms sur la liste de Tarcenay.

Les personnes tirées au sort sont : Mme BESSET Clémentine épouse ROUSSET, Mme UGATAI Marie-Joëlle et Mme CLEMENT Aurélie épouse PERROT-AUDET.

Les personnes dont le nom a été tiré au sort seront prochainement informées personnellement.

CCLL – SCHEMA DE MUTUALISATION

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités a, notamment, introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Ce projet de schéma est à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Il doit être transmis au conseil municipal de chaque commune qui doit émettre un avis dans les trois mois. Le schéma devra ensuite être approuvé par le conseil communautaire.

Chaque année, au cours du mandat, au moment du débat d'orientation budgétaire ou lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fera l'objet d'une communication au conseil communautaire. La loi, dont les dispositions sont reprises à l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales, prévoit que ce rapport doit être établi dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Le projet de schéma de mutualisation a été présenté au conseil communautaire du 11 décembre 2023.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis.

VU l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales relatif au schéma de mutualisation des services,

VU l'article 74 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république relative au délai d'approbation du rapport relatif aux mutualisations et du projet de schéma,

CONSIDERANT le projet de mandat de la CCLL adopté le 07/07/2022 prévoyant la réalisation d'un schéma de mutualisation des services,

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable.

BONNEFOY ICPE – ENQUETE PUBLIQUE – RENOUELEMENT ET APPROFONDISSEMENT CARRIERE LES MONTS RONDS

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu en mairie et concernant une enquête publique ICPE pour l'exploitation (renouvellement et approfondissement) de la carrière de Les Monts Ronds par la SARL BONNEFOY BETON CARRIERES INDUSTRIE (BBCI).

Il rappelle que ce dossier leur a été envoyé pour information avant cette réunion de conseil.

Exposé bref du Maire :

Le projet consiste en l'approfondissement de la carrière sur la commune Les Monts Ronds. Il porte sur une surface d'autorisation de 44 ha 52 a 36 ca, identique à celle actuellement autorisée, dont environ 34 ha 60 a 01 ca d'extraction. La durée d'exploitation demandée est de 30 ans dont 2.5 années vouées à la finalisation de la remise en état du site.

Le rythme de production moyen sollicité est identique à celui actuellement autorisé, soit une production moyenne de 1 000 000 t / an, et avec un maximum possible à 1 100 000 t / an.

La remise en état pourra être possible avec l'accueil de matériaux inertes issus de chantiers extérieurs à hauteur de 350 000 tonnes / an.

Cette autorisation porte sur le fait de passer l'exploitation de moins 60 mètres de profondeur à moins 120 mètres de profondeur et non sur une extension en superficie.

Suite à la lecture des documents envoyés préalablement à la réunion de conseil et après un tour de table de tous les élus,

Après l'exposé du Maire entendu,

le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à l'unanimité et sans remarque particulière.

ZAEIR (ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE D'INTERET REGIONAL)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune et la CCLL reçoivent régulièrement des demandes d'acteurs économiques désirant s'installer sur leur territoire.

Sachant que la compétence économique est une compétence obligatoire de la CCLL, dans le cadre de l'élaboration du SCOT Loue Lison (Schéma de Cohérence Territoriale) et notamment pour l'inscrire dans son Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), une demande a été faite à la commune par la CCLL afin de savoir si la commune désire :

- soit garder l'emplacement pour accueillir de l'activité économique prévue au PLU, approuvé le 26 octobre 2007, en zone AU2Z et d'une surface d'environ 40 ha,
- soit de réfléchir à un autre emplacement.

La CCLL indique que la zone choisie pourrait être définie d'Intérêt Régionale et qualifiée HQE (Haute Qualité Environnementale) et que rien ne serait engagé sans l'accord préalable de la commune.

Après un tour de table, le conseil municipal confirme sa volonté d'accueillir une ZAE comme initialement prévu dans le PLU sur son territoire communal et donne un accord de principe à la demande de la CCLL dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

ELECTIONS EUROPEENNES

Le Maire informe le Conseil Municipal que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

Les horaires pour la tenue des bureaux de vote (à Tarcenay et à Foucherans) seront prévus lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Cérémonie du 8 mai 2024

M. Pierre CLAUSSE, Conseiller Délégué, informe le Conseil Municipal que la cérémonie du mercredi 8 mai 2024 aura lieu à Trepot à 10 H 30.

Un dépôt de gerbe aura lieu à Tarcenay à 9 H 30 puis à Foucherans à 10 h 00.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

N° des délibérations prises au cours de cette séance	Objet de la délibération	Résultat du vote
2024-03-08	Approbation du Compte de Gestion – Budget Commune	Unanimité
2024-03-09	Approbation du Compte de Gestion – Budget Assainissement – M49	Unanimité
2024-03-10	Approbation du Compte de Gestion – Budget Bois	Unanimité
2024-03-11	Approbation du Compte de Gestion – Budget Lotissement Sous Charmont	Unanimité
2024-03-12	Approbation du Compte de Gestion – Budget Lotissement	Unanimité
2024-03-13	Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Communal	Unanimité
2024-03-14	Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Assainissement – M49	Unanimité
2024-03-15	Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Bois	Unanimité
2024-03-16	Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Lotissement Sous Charmont	Unanimité
2024-03-17	Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Lotissement La Louvière	Unanimité
2024-03-18	Affectation du résultat – Budget Communal	Unanimité
2024-03-19	Affectation du résultat – Budget Assainissement	Unanimité
2024-03-20	Affectation du résultat – Budget Bois	Unanimité
2024-03-21	Vote des Taux des Impôts Directs Locaux	Unanimité

2024-03-22	Provisions pour risques – Budget Communal	Unanimité
2024-03-23	Provisions pour risques – Budget Assainissement	Unanimité
2024-03-24	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – Budget Commune	Unanimité
2024-03-25	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – Budget Assainissement	Unanimité
2024-03-26	Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Communal	Unanimité
2024-03-27	Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Assainissement	Unanimité
2024-03-28	Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Bois	Unanimité
2024-03-29	Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Lotissement Sous Charmont	Unanimité
2024-03-30	Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Lotissement La Louvière	Unanimité
2024-03-31	Communauté de Communes Loue Lison – Schéma de mutualisation	Unanimité
2024-03-32	Bonnefoy ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) – Enquête Publique – Renouveau et Approfondissement Carrière Les Monts Ronds	Unanimité

SIGNATURES

M. Maxime GROSHENRY,
Maire

M. Christophe FAIVRE-PIERRET,
Secrétaire de séance